



# MAIRIE DE BOURDEILLES

Dordogne  
24310 BOURDEILLES

---

Tél. 05 53 03 73 13  
Fax. 05 53 54 56 27

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2013

Etaient présents : M. CHABREYROU Olivier, M. REVIDAT Francis, M. DESPORT Guy, Mme MAZIERES Sylvie, M. AUGUSTIN Marc, M. DUSSUTOUR Nicolas, M. FAYE Jean-Pierre, M. VERNEUIL Jean-Louis, M. BILLANT Joseph, M. ANGELI Bernard

Etaient absents (excusés) : Mme LEGER Sylvie

Etait absent : M. DEVAUX Gérard, Mme DELCOURT Sian, M. BURGIN Stéphane

Secrétaire de séance : Mme MAZIERES Sylvie

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du Procès-verbal du 18 décembre 2013
- ✓ Présentation et vote des comptes de gestion 2013 (assainissement et commune)
- ✓ Présentation et vote des comptes administratifs 2013 (assainissement et commune)
- ✓ Demandes de subvention :
  - Coopérative scolaire de Bourdeilles
  - Collège Aliénor d'Aquitaine
- ✓ Remboursement consommation électrique du logement «Maison Rousseau»
- ✓ Approbation des statuts de la Communauté de communes Dronne et Belle
- ✓ Convention avec l'Agence Technique Départementale
  - Assistance à la passation des marchés publics et à leur dématérialisation
  - Assistance technique pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques (SATESE)
- ✓ Achats et ventes de terrain
- ✓ Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour des points suivants :

- ✓ Libéralité
- ✓ Borne pour voiture électrique

**Accepté à l'unanimité des présents.**

## I APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal du 18 décembre 2013 est lu et adopté à la majorité des présents.

Abstention : 1

## II PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2013

### PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013.

(Budget annexe assainissement et budget principal)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les comptes de gestion 2013 établis par Madame ROUSSEAU Martine, receveur municipal, sont conformes aux écritures de la commune.

Monsieur REVIDAT Francis, adjoint au Maire, présente les comptes administratifs 2013.

Après cet exposé, Monsieur FAYE Jean Pierre, doyen de l'assemblée, propose au conseil municipal l'approbation des comptes administratifs 2013 qui s'établissent ainsi :

### **Budget Annexe Assainissement :**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

←	DEPENSES : 15 226,91 €
←	RECETTES : 31 702,99 €
←	RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 16 476,08 €
←	EXCEDENT REPORTE : 0 €
←	RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : 16 476,08 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 35 648,89 €
RECETTES : 233 05,71 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 197 402,82 €
DEFICIT REPORTE : 132 558,76 €
RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : 64 844,06 €

<b>RESULTAT GLOBAL EXCEDENTAIRE DE CLOTURE</b>
--

<b>81 320,14 €</b>
--------------------

Accepté à l'unanimité.

### **Budget Principal**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 540 471,30 €
RECETTES : 660 306,13 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 119 834,83 €
EXCEDENT REPORTE : 0 €
RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : 119 834,83 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 95 730,19 €  
RECETTES : 340 926,59 €  
RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 245 196,40 €  
DEFICIT REPORTE : - 231 051,88 €  
RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : 14 144,52 €

## RESULTAT GLOBAL EXCEDENTAIRE DE CLOTURE

133 979,35 €

Accepté à la majorité des présents (Abstention : 1 - Contre : 1)

### III DEMANDES DE SUBVENTIONS

#### •Coopérative scolaire de Bourdeilles

Lors de l'organisation de la fête de Noël pour les élèves du RPI, la coopérative scolaire a fait l'avance des frais du spectacle dont la facture s'élève à 450 € TTC. Il est demandé à chaque commune du RPI une participation de 130 €

Accepté à l'unanimité.

#### •Collège Aliénor d'Aquitaine

Le collège sollicite une aide financière pour l'organisation d'un voyage culturel et linguistique en Espagne pour les classes de 3<sup>ème</sup> auquel deux élèves de la commune vont participer. Monsieur le Maire propose une participation de 50 € par enfant qui sera versée directement aux familles.

Accepté à l'unanimité.

### IV REMBOURSEMENT CONSOMMATION ELECTRIQUE DU LOGEMENT «MAISON ROUSSEAU»

Entre la sortie de l'ancien locataire et l'arrivée du nouveau, nous avons dû chauffer un minimum le logement, ce qui a engendré une consommation électrique. Lors de l'ouverture du compteur par le nouveau locataire, il a été fourni les indices relevés sur l'état des lieux de sortie de l'ancien locataire. De ce fait, il est nécessaire de rembourser la différence entre les indices de sortie et d'entrée qui est estimé à 52,81 € TTC.

Accepté à l'unanimité.

### V APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

Les statuts de la CCDB ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communautaire en y intégrant de nouvelles compétences suivantes :

- Article 8.1.1 : Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
- Article 8.1.2 : Aménagement numérique, telle qu'elle résulte de l'article L. 1425-1 du CGCT
- Aménagement et gestion des cours d'eau et milieux aquatiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015
- Article 8.2.5 : Temps d'accueil périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2014
- Article 8.2.6 : Entretien et dispositifs d'assainissement individuel, uniquement pour les vidanges

Accepté à l'unanimité.

## VI CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

- Assistance à la passation des marchés publics et à leur dématérialisation

Jusqu'alors, l'A.T.D. nous assistait pour la passation et dématérialisation des marchés. La plateforme Edisys nous facturait directement la publication. Par un groupement de commande (Conseil Général, SDIS, Dordogne Habitat) l'A.T.D. a choisi une nouvelle plateforme de dématérialisation auprès de l'entreprise AWS. Un site dédié aux marchés publics de Dordogne a été créé. Pour pouvoir en bénéficier de ce service il est nécessaire d'être adhérent de l'ATD et de signer une convention d'assistance à la passation et à la publication des marchés publics. Le coût annuel de cette prestation s'élève à 300 € par an quel que soit le nombre de marchés publics.

Accepté à l'unanimité

- Assistance technique pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 du SATESE est rattaché à l'ATD24. Au vu des textes réglementaires, notre collectivité reste éligible à l'assistance technique. Il nous est proposé une nouvelle convention, valable une année et renouvelable tacitement, en remplacement de l'ancienne devenue caduque.

Les missions apportées sont les suivantes :

- Permettre le bon fonctionnement et la connaissance des installations
- Rendre un service de qualité aux usagers
- Répondre aux obligations réglementaires

Une participation financière de 907 € (assiette de 1 € / ha/DGF plafonnée à 2 000 €).

Cette adhésion permettra une bonification de 30 % de l'aide à la performance épuratoire versée par l'Agence de l'Eau.

Accepté à l'unanimité

## VII ACHATS ET VENTES DE TERRAIN

- Achat terrain cimetière

Afin de régulariser l'achat des terrains pour l'agrandissement du cimetière communal il convient d'ajouter l'acquisition de la parcelle n° 1537 d'une superficie de 49 ca.

Accepté à l'unanimité.

- Vente terrains contournement du bourg RD78

Dans le cadre de l'aménagement de la route départementale n° 78, contournement de Bourdeilles, le Conseil Général de la Dordogne propose l'achat des terrains ci-dessous d'une superficie totale de 3 331 m<sup>2</sup> pour un montant de 11 540 € (dont indemnité de remploi 5% soit 549,20 €) :

- Sur les Rochers

-C 1575 (1501p) de 961 m<sup>2</sup>

-C 1577 (1502p) de 11 m<sup>2</sup>

-C 1579 (1503p) de 777 m<sup>2</sup>

-C 1582 (1504p) de 683 m<sup>2</sup>

- Les Rouchoux } Zone U à 10 € / m<sup>2</sup>
- C 1574 (Chemin rural) de 417 m<sup>2</sup> }
- C 1573 (Chemin rural) de 209 m<sup>2</sup> } Taillis – zone N à 0.25 € / m<sup>2</sup>

•Janni

-C 1572 (Chemin rural) de 150 m<sup>2</sup>

-C 1571 (Chemin rural) de 123 m<sup>2</sup>

Accepté à la majorité. (Contre : 2)

à 1 € / m<sup>2</sup>

## VIII LIBERALITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la remise d'un chèque d'un montant de 60 euros par Mme BOUFFIER Marie Claire pour le compte du café de la Halle pour l'utilisation du compteur électrique lors de leur manifestation « Apérotrad » pendant la saison touristique (Soit environ 22 heures).

Accepté l'unanimité.

## IX INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VOITURE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe que le SDE24 s'est doté en 2013 de la compétence optionnelle « infrastructures de charges véhicules électriques ». A ce titre il propose d'acter le principe pour l'installation d'une borne sur le territoire de la commune.

Accepté à l'unanimité.

## X QUESTIONS DIVERSES

Tableau provisoire des permanences pour les élections municipales du 23 mars 2014 :

8h00 - 10h00	REVIDAT	CHABREYROU	VERNEUIL
10h00 - 12h00	AUGUSTIN	LEGER	DESSPORT
12h00 - 14h00	MAZIERES	DELCOURT	ANGELI
14h00 - 16h00	DEVAUX	DUSSUTOUR	BILLANT
16h00 - 18h00	CHABREYROU	LEGER	FAYE

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 15.

Ont signé les membres présents